

**CHARTRE DE L'ASSOCIATION GYM'VITALITE**  
**FEDERATION FRANCAISE D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE**

Par votre Adhésion à Gym'Vitalité, vous devenez licencié de la FFEPGV et vous entrez dans la grande famille du mouvement sportif d'Ile de France. L'activité physique est un engagement personnel à prendre soin de soi tant au plan de sa santé, que de son bien-être mental et social. Elle est liée à une recherche de progression alliée à une maîtrise de soi et au respect de l'autre.

A nos cotés, nous vous proposons de mettre en lumière les valeurs de l'activité physique, de les approuver et de vous engager à les respecter.

**Article 1- PLAISIR**

Le Plaisir est un facteur essentiel de la réussite. Le sport est avant tout une fête collective.

**Je m'engage à ne pas gâcher ces émotions partagées par un comportement déplacé, agressif ou égoïste. Je pratique mon sport en harmonie avec la nature.**

**Article 2 - LOYAUTE**

Tout sport est défini par un ensemble de règles.

**Je m'engage à les respecter avec tous les participants du club avec lequel je suis licencié.**

**Article 3 - RESPECT**

Le sport incarne le respect des autres comme celui de soi, je m'engage à respecter l'animateur,

les participants, les dirigeants.

**Je me bats contre les préjugés à l'encontre des personnes en situation de handicap, contre les incivilités et la violence.**

**Article 4 – SOLIDARITE TOLERANCE**

Le sport unit les femmes et les hommes dans l'effort, quels que soient leurs origines, leur niveau social, leurs opinions, leurs croyances. Le sport est facteur de rapprochement humain.

**Je suis acteur de ce rapprochement humain, je lutte contre le sexisme et les violences sexuelles, j'agis contre l'homophobie et le racisme.**

**Article 5 - RIGUEUR**

La recherche du bien-être et la préservation de la santé nécessite pour le pratiquant un investissement personnel rigoureux.

**Je m'engage à une pratique régulière associée à une hygiène de vie réfléchie.**

**Article 6 - ESPRIT d'EQUIPE**

C'est une composante fondamentale de l'esprit sportif. La générosité, l'entraide, la compréhension mutuelle et le lien social font partie intégrante de la pratique collective de notre sport.

**Je pratique mon sport sans jamais oublier tous les participants qui m'entourent.**

**Article 7- PROGRES**

Le sport est un engagement personnel, une volonté de prendre soin de soi et une recherche de progrès. L'effort physique représente une partie importante d'une bonne hygiène de vie.

**Je n'oublie pas que l'effort physique s'accompagne de la maîtrise de soi et du respect des autres.**

**Article 8 - AUTONOMIE**

Dans l'effort, le sportif est accompagné par son animateur qui travaille à rendre le pratiquant autonome afin de doser ses efforts et apprendre à être acteur de sa santé au quotidien.

**Je m'engage à savoir doser mon effort en tenant compte des performances physiques et mentales de mon corps.**

**Article 9- ENGAGEMENT du MOUVEMENT SPORTIF ILE-de-FRANCE**

Tous les acteurs du mouvement sportif (adhérents, éducateurs, dirigeants, bénévoles) se doivent de Porter les valeurs de l'activité physique (articles 1 à 8 de la charte de déontologie du sport en Ile-de-france) et doivent donner l'exemple dans la vie quotidienne.